



Fiche d'information de l'accompagnant à la maternité des Diaconesses Applicable à partir du 01/09/2020

Conformément aux recommandations de l'ARS et du CNGOF du 30/09/20 votre présence est possible lors du séjour au sein de la maternité.

Cette présence s'entoure de précautions à respecter impérativement pour la sécurité de tous: mères, nouveau-nés et soignants.

Tout séjour dans les locaux nécessitera d'être protégé par un masque tissu ou chirurgical que vous devrez apporter. A votre entrée dans le site, on procédera à la recherche de signes cliniques en faveur d'une COVID-19:

- Toux
- Fièvre (prise de température)
- Anosmie/agueusie (perte de l'odorat et du goût)
- Gêne respiratoire
- Diarrhée aiguë (≥ 3 selles molles/jour)

➔ **En cas de présence de symptômes votre entrée dans le service ne sera pas possible.**

A l'arrivée dans l'enceinte de l'hôpital :

Vous devrez effectuer une friction des mains par une solution hydro-alcoolique (SHA) accompagné par un professionnel qui contrôlera le port de votre masque chirurgical et vous rappellera les gestes barrière.

En consultation :

La présence du coparent est possible sauf en préparation à la naissance.

En salle de naissance :

La présence du coparent est souhaitable au maximum.

Prévoir dans le sac prévu pour l'accouchement des aliments type fruits lavés, barres de céréale, biscuits, eau.

Pas de sortie de la salle pendant toute la durée de l'accouchement, sous aucun prétexte (boire, manger, fumer).

Toute sortie est définitive.

En Secteur Mère Enfant :

Lors du séjour, vous vous engagez à respecter strictement les instructions qui vous seront données et à rester « confiné » pendant toute la durée de votre présence afin d'éviter au maximum les allées et venues.

Ces recommandations peuvent évoluer en fonction de l'activité et vous seront expliquées par les soignants.

Une seule venue est autorisée par jour entre 9h et 18h.

Les visites sont restreintes à une seule personne qui reste la même depuis l'entrée jusqu'à la sortie.

Toute sortie est considérée comme définitive et seul un retour le lendemain peut être autorisé.

Vous devez porter votre masque en permanence et vous frictionner les mains au SHA très régulièrement.

Les enfants NE sont PAS autorisés en visite dans l'enceinte de la maternité.

Je soussigné.e atteste avoir pris connaissance de ces informations et m'engage à les respecter lors de mon séjour dans l'enceinte de l'hôpital.

Maternité des Diaconesses le :

Signature :